

Procès-verbal relatif à l'élection du président et des membres du bureau

**DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET
PROCES-VERBAL**

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 20 heure, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Neuville-aux-Bois sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté de Communes de la Forêt le 23 mars 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
AGUENIER Maryse	X		
BAUDU Karine	X		
CHAMBLET Christine	X		
DAUVILLIER Daniel	X		
DE GUIBERT Dominique	X		
DESCHAMPS Jean-François	X		
DESLANDES Roger	X		
ETIENNE Christelle	X		
EYNARD Sandrine	X		
FALLON Julie	X		
GALVAO Estelle	X		
HARDOUIN Patrick	X		
JOHANET-FOURAGE Marlène	X		
LE GOFF Christophe	X		
LEGUET Thierry	X		

LOISEAU Dominique	X		
MACÉ Yves	X		
MAILLARD Adrien	X		
MAROIS Isabelle	X		
MARTIN Marie-Noëlle	X		
MARTINEZ Guillaume	X		
PALLUAU Valérie	X		
PÉPION Aymeric	X		
PRÉ Jérôme	X		
QUÉRO François	X		
RENIMEL Isabelle	X		
ROBERT Pierre-Yves	X		
SEBIH Hocine	X		
TEMPLIER Thomas	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
Bougy-Lez-Neuville	BOULANGER Jean-Claude		X
Montigny	MASSEIN Christian		X
Villereau	STERN Paul-Alexandre		X

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-François Deschamps doyen d'âge (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Galvao Estelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité

absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : M. Aymeric Pépion et M. Guillaume Martinez.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Une urne a été présentée à chaque conseiller communautaire lors du tour de table. Chaque conseiller a fait constater au président qu'il était porteur d'un- seul bulletin du modèle uniforme fourni par la Communauté de Communes. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote lors du passage de l'urne a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0.....
- d. Nombre de votes blancs 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 29
- f. Majorité absolue 15

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESCHAMPS Jean-François	29	Vingt-neuf

2.5 Proclamation de l'élection du Président

M. Jean-François Deschamps a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-François Deschamps élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes de la Forêt doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 6 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 8 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 8 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 4 le nombre des vice-présidents.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- g. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- h. Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls 0.....
- j. Nombre de votes blancs 3
- k. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 26.....
- l. Majorité absolue 14.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HARDOUIN Patrick	26	Vingt-six

3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Patrick HARDOUIN a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.



3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0.....
- d. Nombre de votes blancs 6.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 23.....
- f. Majorité absolue 12.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PÉPION Aymeric	23	Vingt-trois

3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Aymeric Pépion a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0.....
- d. Nombre de votes blancs 0.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 29.....
- f. Majorité absolue 15.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GOFF Christophe	10	dix
LEGUET Thierry	19	dix-neuf

3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M LEGUET Thierry a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- d. Nombre de votes blancs 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 29
- f. Majorité absolue 15

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROBERT Pierre-Yves	16	Seize
MAILLARD Adrien	5	Cinq
GALVAO Estelle	6	Six
QUÉRO François	2	deux

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Pierre-Yves ROBERT a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3 Election des autres membres du bureau

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- de 4 vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres. Le nombre de membres a été fixé à 6

4.1 Election du 1^{er} membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 29
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 0.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 29.....
- d. Nombre de votes blancs 1.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 28.....
- f. Majorité absolue 15.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAROIS Isabelle	28	Vingt-huit

Proclamation de l'élection

Mme Isabelle MAROIS a été proclamée représentante de la commune de Bougy-lez-Neuille au sein du bureau communautaire.

4.2 Election du deuxième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- Nombre de suffrages déclarés nuls 0.....
- Nombre de votes blancs 0.....
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 29.....
- Majorité absolue 15.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GOFF Christophe	18	
QUÉRO François	11	

Proclamation de l'élection

M LE GOFF Christophe a été proclamé représentant de la commune de Loury au sein du bureau communautaire.

4.3 Election du troisième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- Nombre de suffrages déclarés nuls 0.....
- Nombre de votes blancs 0.....
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 29.....
- Majorité absolue 15.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EYNARD Sandrine	29	Vingt-neuf

Proclamation de l'élection

Mme EYNARD Sandrine a été proclamée représentante de la commune de Montigny au sein du bureau communautaire.

4.4 Election du quatrième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- Nombre de suffrages déclarés nuls 1.....
- Nombre de votes blancs 5.....
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 23.....
- Majorité absolue 14.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GALVAO Estelle	23	Vingt-trois

Proclamation de l'élection

Mme GALVAO Estelle a été proclamée représentante de la commune de Saint-Lyé-la-Forêt au sein du bureau communautaire.

4.5 Election du cinquième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- Nombre de suffrages déclarés nuls 2.....
- Nombre de votes blancs 4.....
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 23.....
- Majorité absolue 12.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESLANDES Roger	23	Vingt-trois

Proclamation de l'élection

M. DESLANDES Roger a été proclamé représentant de la commune de Venneçy au sein du bureau communautaire.

4.6 Election du sixième membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
- Nombre de votants (bulletins déposés) 29.....
- Nombre de suffrages déclarés nuls 0.....
- Nombre de votes blancs 3.....
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 26.....
- Majorité absolue 14.....

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAILLARD Adrien	26	Vingt-six

Proclamation de l'élection

M MAILLARD Adrien a été proclamé représentant de la commune de Villereau au sein du bureau communautaire.

5 Observations et réclamations

6 Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

- Président : DESCHAMPS Jean-François
- Premier vice-président : HARDOUIN Patrick
- Deuxième vice-président : PEPION Aymeric
- Troisième vice-président : LEGUET Thierry
- Quatrième vice-président : ROBERT Pierre-Yves

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de la communauté de communes de la Forêt par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni président, ni vice-président, à savoir :

- Mme MAROIS Isabelle déléguée de la commune de Bougy-lez-Neuville
- M. LE GOFF Christophe délégué de la commune de Loury
- Mme EYNARD Sandrine déléguée de la commune de Montigny
- Mme GALVAO Estelle déléguée de la commune de Saint-Lyé-la-Forêt
- M. DESLANDES Roger délégué de la commune de Vennechy
- M. MAILLARD Adrien délégué de la commune de Villereau

Le présent procès-verbal dressé et clos le 30 mars 2026 à 21 heures 30 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.

Le doyen d'âge du conseil communautaire : M. Jean-François DESCHAMPS

Les assesseurs : M. Aymeric PEPION et M. Guillaume MARTINEZ

Le secrétaire : Mme Estelle GALVAO

Le ou la présidente de la communauté de communes : M. Jean-François DESCHAMPS

Les membres titulaires du conseil communautaire [ou leur(s) représentant(s)] :

6 Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

- Président : DESCHAMPS Jean-François
- Premier vice-président : HARDOUIN Patrick
- Deuxième vice-président : PEPION Aymeric.....
- Troisième vice-président : LEGUET Thierry.....
- Quatrième vice-président : ROBERT Pierre-Yves...

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de la communauté de communes de la Forêt par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni président, ni vice-président, à savoir :

- Mme MAROIS Isabelle déléguée de la commune de Bougy-lez-Neuville
- M. LE GOFF Christophe délégué de la commune de Loury
- Mme EYNARD Sandrine déléguée de la commune de Montigny
- Mme GALVAO Estelle déléguée de la commune de Saint-Lyé-la-Forêt
- M. DESLANDES Roger délégué de la commune de Vennecy
- M. MAILLARD Adrien déléguée de la commune de Villereau

Le présent procès-verbal dressé et clos le 30 mars 2026 à 21 heures 30 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.



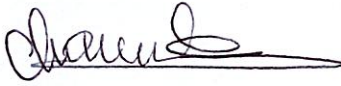


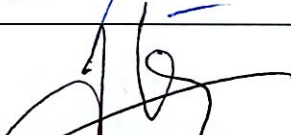
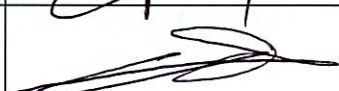


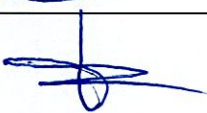


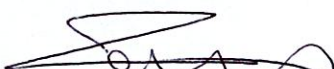
Le doyen d'âge du conseil communautaire : M. Jean-François DESCHAMPS


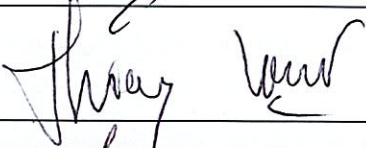




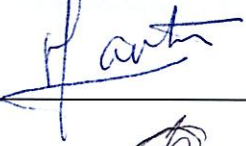



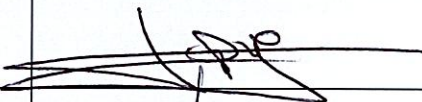
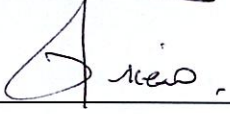
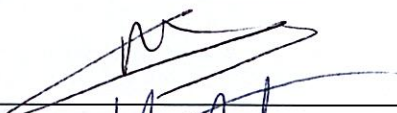

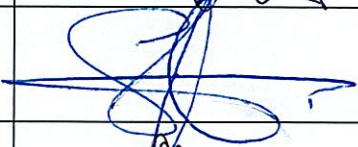
Les assesseurs : M. Aymeric PEPION et M. Guillaume MARTINEZ

Le secrétaire : Mme Estelle GALVAO

Le ou la présidente de la communauté de communes : M. Jean-François DESCHAMPS

**Les membres titulaires du conseil communautaire [ou leur(s)
représentant(s)] :**

	EMARGEMENTS
AGUENIER Maryse	
BAUDU Karine	
CHAMBLET Christine	
DAUVILLIER Daniel	
DE GUIBERT Dominique	
DESCHAMPS Jean-François	
DESLANDES Roger	
ETIENNE Christelle	
EYNARD Sandrine	
FALLON Julie	
GALVAO Estelle	
HARDOUIN Patrick	
JOHANET-FOURAGE Marlène	

LE GOFF Christophe	
LEGUET Thierry	
LOISEAU Dominique	
MACÉ Yves	
MAILLARD Adrien	
MAROIS Isabelle	
MARTIN Marie-Noëlle	
MARTINEZ Guillaume	
PALLUAU Valérie	
PÉPION Aymeric	
PRÉ Jérôme	
QUÉRO François	
RENIMEL Isabelle	
ROBERT Pierre-Yves	
SEBIH Hocine	
TEMPLIER Thomas	